

(N° 232.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 9 JUILLET 1924.

Rapport de la Commission de la Défense Nationale,
chargée de l'examen du Projet de Loi apportant
une modification à la loi du 25 août 1920
accordant un témoignage de reconnaissance aux
militaires de la guerre 1914-1918.

*(Voir les n^{os} 155, 250 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séance du 26 juin 1924.)*

Présents : MM. le comte DE BROQUEVILLE, président; DAMAS,
le baron D'HUART, LIBIOULLE et GILLAIN, rapporteur.

MESSIEURS,

Le présent Projet de loi n'a d'autre but que de confirmer le témoignage de reconnaissance que la loi du 25 août 1920 accordait aux militaires de 1914-1918 ; de plus, il apporte une simplification dans les procédés administratifs qui règlent l'application de cette loi.

Il a été adopté, à l'unanimité des 112 membres présents, à la séance du 26 juin dernier, à la Chambre des Représentants.

Votre Commission, à l'unanimité des voix, vous propose d'adopter le Projet de loi soumis à vos délibérations.

Le Rapporteur,
Général GILLAIN

Le Président,
Comte DE BROQUEVILLE.